

URGENCES

Lundi, 07 Décembre 2015 08:00

URGENCES

à consommer avec modération

La nuit et le week-end

Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences

J'appelle le

15



Je reçois des conseils médicaux



Je suis dirigé vers un médecin de garde



Je suis dirigé vers la clinique ou l'hôpital



Le jour

En semaine de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité mon **médecin traitant**



En cas d'urgence seulement, j'appelle le

15

Réalisation : service communication ARS Aquitaine

DANS QUELS CAS APPELER LE 15 ?

Pour une urgence

- infarctus, douleur thoracique, détresse respiratoire,
- accident vasculaire cérébral,
- malaises,
- fractures...

Pour un conseil médical
(si votre médecin traitant est absent)

J'appelle
le **15**

QUE SE PASSE-T-IL QUAND J'APPELE LE 15 ?

La personne qui vous répond vous met en relation téléphonique avec un médecin.

En fonction de votre état de santé, ce médecin prendra la décision qui s'impose :

- soit il vous donnera les **conseils médicaux** nécessaires,
- soit il vous orientera vers votre **médecin traitant** ou vers un **médecin de garde** (en cas de besoin, visite à domicile),
- **en cas d'urgence grave**, il mettra en oeuvre les moyens adaptés.

L'appel au 15 s'est amélioré votre prise en charge et assure une meilleure utilisation du système de soins urgents.